



# ARRÊTÉ

Portant inscription  
sur le tableau annuel  
d'avancement au grade  
de **REDACTEUR  
PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**  
au titre de l'année 2024

N/Réf. : Bdk/CB

Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,  
Vu l'arrêté n° 20-378 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, en date du 23 décembre 2020, portant établissement des lignes directrices de gestion,

## ARRÊTE

### Article 1er :

Le tableau annuel d'avancement au grade de **REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE** est fixé comme suit pour l'année 2024 :

| RANG DE CLASSEMENT | IDENTITÉ DE L'AGENT | DATE D'AVANCEMENT          |
|--------------------|---------------------|----------------------------|
| 1                  | BLANCHARD Aurélien  | 1 <sup>er</sup> avril 2024 |

| Promouvables/Inscrits | Nombre de femmes | Nombre d'hommes |
|-----------------------|------------------|-----------------|
| Promouvables          | 1                | 1               |
| Inscrits              | 0                | 1               |

**Article 2 :**

Monsieur le Directeur Général des Services du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à TOURS, le 2 avril 2024



Le Président du Centre de Gestion  
d'Indre-et-Loire,

Michel GILLOT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Michel GilLOT", written over a blue diagonal line.

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent arrêté peut faire

l'objet d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans

un délai de 2 mois à compter de sa réception

par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi

par voie dématérialisée via l'application

« Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)